

## **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le quatorzième jour du mois de décembre en l'an deux mille vingt et un, au lieu habituel de séances dudit conseil, à 19 : 43 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Stéphane Dion

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Mme Mylène Neault  
M. Marc-Olivier Habel  
Mme Mélanie Picard  
M. Alex Papineau  
Mme Sophie Côté  
Mme Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 6 citoyens

- 1) Mot du maire
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Procès-verbal – Séance ordinaire du 07 décembre 2021
- 4) Période de déclarations et de questions du conseil municipal
- 5) Première période de questions du public
- 6) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Rémunération 2022 (officiers municipaux)
  - Calendriers des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022
  - Dépôt d'un rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Règlement numéro 651-2021 concernant la tenue des séances du conseil municipal aux fins d'abroger le Règlement numéro 637-2020

- Adoption

Règlement numéro 652-2021 concernant la régie interne des séances du conseil municipal (ordre et décorum) aux fins d'abroger le Règlement numéro 377-2006

- Adoption

Règlement numéro 653-2021 aux fins de prolonger le délai au règlement numéro 415-2008 (programme d'aide à l'entreprise)

- Adoption

Règlement numéro 654-2021 aux fins de prolonger le délai au règlement numéro 417-2008 (programme d'aide à la construction résidentielle)

- Adoption

Projet de Règlement numéro 655-2021 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2022

- Adoption
- Avis de motion

Projet de Règlement numéro 656-2021 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures

## **SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2022

- Adoption
- Avis de motion

7) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.

- Comptes à payer
- Prévisions budgétaires 2022

8) Voirie

Rue du Bateau – Réfection d'un mur de soutènement, d'aqueduc et de voirie

- Honoraires professionnel n° 13 (SNC-Lavalin inc.)

9) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 06 décembre 2021
- Démission de Monsieur Gilles Lacasse
- Proposition de modification au Règlement de zonage n° 389-2007 dans la zone 04-CH (affichage commerciale)
- Proposition de modification à l'effet d'ajouter des dispositions à l'égard d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels aux Règlements d'urbanisme

10) Varia

Transport adapté et collectif de Lotbinière

- Adoption du plan de transport adapté 2021

Office Municipal d'Habitation du Nord de Lotbinière

- Budget supplémentaire 2021

Festival de théâtre amateur de Lotbinière

- Demande d'autorisation
- Demande d'appui financier

Deuxième période de questions du public et les questions reçues par courriel selon les directives gouvernementales

Levée de l'assemblée

### **MOT DU MAIRE**

Monsieur Stéphane Dion, maire, s'adresse aux citoyennes et citoyens présents.

326-2021

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

327-2021

### **PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2021**

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 07 décembre 2021 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Mme Mélanie Picard : Rappel concernant l'enregistrement des chiens par l'Escouade canine et invitation à payer l'inscription de 2021.

### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

- Information concernant les licences pour chiens.
- Information concernant le déneigement de la rue Laflamme.
- Information concernant les Fleurons du Québec.

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

328-2021

### COMPTES À PAYER

IL est proposé par Mélanie Picard, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### MUNICIPALITÉ

### COMPTES À PAYER AU 14 DÉCEMBRE 2021

<b>ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.</b>		<b>1 555.84</b>	
241501521	ENTR. & REP. - ST.POMP. R.ÉGOUT	1 712.21	ENTRETIEN ANNUEL DES STATIONS POMPAGE
241501521	ENTR. & REP. - ST.POMP. R.ÉGOUT	-156.37	CRÉDIT FACTURE ENTRETIEN ANNUEL DES STATIONS POMPAGE
<b>BC2 GROUPE CONSEIL INC.</b>		<b>8 425.77</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	8 425.77	SERVICE D'URBANISME DU 18 OCTOBRE AU 26 NOVEMBRE 2021
<b>BIBBY STE-CROIX INC.</b>		<b>3 704.84</b>	
233000512	LOCATION SITE DEPOT A NEIGE	3 704.84	LOCATION DÉPÔT À NEIGE 2021
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>		<b>25.05</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	25.05	PILES
<b>ÉQUIPEMENT MÉDICAL RIVE-NORD</b>		<b>893.13</b>	
223100675	MÉDICAMENTS & FOURN. MÉDIC.	778.15	ACHAT FOURNITURES SANITAIRES
223100675	MÉDICAMENTS & FOURN. MÉDIC.	114.98	ACHAT FOURNITURES SANITAIRES
<b>EUROFINS ENVIROTEX</b>		<b>64.39</b>	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	64.39	ANALYSE D'EAU
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>		<b>40.00</b>	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	40.00	AVIS DE MUTATION
<b>FRANCE DUBUC - PETITE CAISSE</b>		<b>92.35</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	82.35	DÎNER DE NOËL 2021
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.00	CAFÉ
<b>GARAGE PATRICE POULIN ENR.</b>		<b>1 251.55</b>	
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	1 208.51	VÉRIFIER PROBLÈMES ÉLECTRIQUES SAVANA
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	43.04	RÉPARER PHARE AVANT SAVANA
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>353.93</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	100.03	VÉRIFIER FONCTIONNEMENT CHAUFFAGE
241501521	ENTR. & REP. - ST.POMP. R.ÉGOUT	253.90	CHANGER FILS DANS LE MÂT STATION POMPAGE LAFLEUR
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>1 788.99</b>	
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	508.50	SERVICE OCTOBRE & NOVEMBRE 2021
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	84.72	SERVICE OCTOBRE & NOVEMBRE 2021
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	22.72	SERVICE NOVEMBRE 2021
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	37.69	SERVICE NOVEMBRE 2021
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	930.33	SERVICE NOVEMBRE 2021
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	120.31	SERVICE NOVEMBRE 2021
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	84.72	SERVICE OCTOBRE & NOVEMBRE 2021
<b>IMPRESSION/EMOI &amp; A.I.G.G.</b>		<b>169.57</b>	
211000527	ENT ET RÉP.-AMEUBLEMENT CONSEIL	126.46	ACHAT CLAVIER (PORTABLE ÉLU)
211000414	SERV. PROF. INFORMATIQUE ÉLUS	43.11	SERVICE TECHNIQUE (PORTABLE ÉLU)
<b>LES MAGASINS KORVETTE LTEE</b>		<b>2.30</b>	
270120660	PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	2.30	PRODUIT DÉSINFECTANT
<b>LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.</b>		<b>117.29</b>	
232000525	ENT. ET REP. - VEHICULES-VOIRIE	87.56	CHANGEMENT D'HUILE V.T.T.
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	29.73	ACHATS DIVERS ENTRETIEN SENTIER PLEIN-AIR
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>		<b>549.25</b>	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	90.14	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	36.70	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	51.40	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-10.45	CRÉDIT ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-31.45	CRÉDIT ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	412.91	ACHATS VOLUMES
<b>MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L.</b>		<b>2 773.49</b>	
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	797.75	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
232000412	SERV. JURIDIQUE VOIRIE	160.05	HON. PROF. DOSSIER VOIRIE
261000412	SERV. JURIDIQUE URBANISME	1 815.69	HON. PROF. DOSSIER URBANISME
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>138.65</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	138.65	SERVICE DÉCEMBRE 2021
<b>POSTES CANADA</b>		<b>369.12</b>	
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	23.17	AVIS NOS. 309 & 310
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	253.67	AVIS NOS. 309 & 310
270150321	TIMBRES POSTES - LOSIRS	92.28	AVIS NOS. 309 & 310
<b>PREMIER TECH AQUA</b>		<b>1 409.59</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	229.95	CONTRAT ENTRETIEN UV (6953, POINTE-PLATON) PAYÉ PAR CONTRIBUABLE
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	294.91	CONTRAT ENTRETIEN UV (6694, MARIE-VICTORIN) PAYÉ PAR CONTRIBUABLE
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	294.91	CONTRAT ENTRETIEN UV (155, RANG ST-EUSTACHE) PAYÉ PAR CONTRIBUABLE
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	294.91	CONTRAT ENTRETIEN UV (6632, MARIE-VICTORIN) PAYÉ PAR CONTRIBUABLE
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	294.91	CONTRAT ENTRETIEN UV (4400, 4E RANG EST) PAYÉ PAR CONTRIBUABLE
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>331.79</b>	
241200521	ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	7.23	TROUSSE DE RÉPARATION STATION ST-ÉDOUARD
270150522	ENTR. PARC J.G. FOURNIER	239.79	SCCELLANT POUR BANDES PATINOIRE EXTÉRIEURE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	84.77	GANTS ENTRETIEN SENTIER PLEIN-AIR
<b>REAL HUOT INC.</b>		<b>15.76</b>	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	15.76	ADAPTEUR POUR COMPTEUR D'EAU
<b>RESTO-BAR LE CUBE</b>		<b>1 201.47</b>	
216000416	REL. TRAVAIL - ACT. SOCIALE	1 073.54	DÎNER DE NOËL 2021
222000310	DEPLACEMENT & REPRE- INCENDIE	127.93	SAUVETAGE NAUTIQUE 28-11-2021
<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>		<b>3 000.58</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	3 000.58	POLICE NO. 48842 DÉCEMBRE 2021
<b>SANI-ORLÉANS INC.</b>		<b>3 960.89</b>	
241200444	USNE EAU - GESTION DES BOUES	3 960.89	POMPER BASSIN DÉCANTEUR
<b>SERVICE D'ARBRES GUILLETTE</b>		<b>1 724.63</b>	
270151522	ENT AUTRE PARC/DÉTENTE,FALAISE	1 724.63	ABATTAGE D'ORMES
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>176.79</b>	
222000310	DEPLACEMENT & REPRE- INCENDIE	165.90	SAUVETAGE NAUTIQUE & RECHERCHE 28-11-2021
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.89	CRÈME À CAFÉ
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>1 030.77</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	1 030.77	PHOTOCOPIES DU 11 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2021
<b>TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY</b>		<b>915.32</b>	
261000454	FORMATION URBANISME	915.32	FORMATION COMITÉ CCU

TOTAL : 36 083.10

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 14-2021

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

329-2021

### RÉMUNÉRATION 2022 (OFFICIERS MUNICIPAUX)

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'autoriser une augmentation de 3,1 % aux traitements salariaux des officiers municipaux pour l'année 2022, conformément à la convention des employés cadres de la Municipalité de Sainte-Croix :

**Mme France Dubuc, directrice générale & secrétaire-trésorière :**

88 166 \$/année, soit 1 695,50 \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

**Mme Christiane Couture, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe :**

57 922 \$/année, soit 1 113,88 \$/35 heures semaine, exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

**M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics :** 71 814 \$/année, soit 1 381,04 \$/40 heures semaine;

**M. Éric Vachon, directeur du service des loisirs :** 64 102 \$/année, soit 1 232,74 \$/40 heures semaine;

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par ladite convention.

**Autre : Frais de déplacement : 0,45 \$/kilomètre.**

330-2021

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 19h00 :

- |              |                |
|--------------|----------------|
| - 10 janvier | - 04 juillet   |
| - 07 février | - 01 août      |
| - 07 mars    | - 06 septembre |
| - 04 avril   | - 03 octobre   |
| - 02 mai     | - 07 novembre  |
| - 06 juin    | - 05 décembre  |

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

### DÉPÔT D'UN RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel 2021 sur l'application du règlement 597-2018 sur la gestion contractuelle adopté le 17 décembre 2018 lors d'une séance extraordinaire et du règlement 644-2021 adopté le 06 juillet 2021 lors d'une séance ordinaire, tel que requis par l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 651-2021 CONCERNANT LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 637-2020

331-2021

### ADOPTION

## **SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à une mise à jour du règlement numéro 637-2020 concernant la tenue des séances du conseil municipal;

**ATTENDU QU'**en vertu des dispositions des articles 144 et suivants du Code municipal du Québec, une municipalité locale peut par règlement régler le jour, l'heure et l'endroit des séances ordinaires du conseil municipal;

**ATTENDU QU'**il est jugé utile de fixer au 1<sup>er</sup> lundi du mois la tenue des séances ordinaires et de fixer certaines séances ordinaires à une autre date pour un meilleur accommodement administratif;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le septième jour du mois de décembre 2021 le projet de règlement 651-2021;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de conseil tenue le septième jour du mois de décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR : CARMEN DEMERS**

**APPUYÉ PAR : SOPHIE CÔTÉ**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement numéro 651-2021 est adopté et que ce conseil ordonne et statue de ce qui suit :

**QUE** le règlement numéro 651-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 651-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 652-2021 CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL (ORDRE ET DÉCORUM) AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2006**

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QU'**il est requis de procéder à une mise à jour du règlement numéro 377-2006 concernant la régie interne des séances du conseil municipal (ordre et décorum);

**ATTENDU** l'article 491 du « *Code municipal du Québec* » qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

**ATTENDU QU'**il est jugé utile de modifier la période de questions lors des séances du conseil municipal;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le septième jour du mois de décembre 2021 le projet de règlement 652-2021;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de conseil tenue le septième jour du mois de décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL**

**APPUYÉ PAR : ALEX PAPINEAU**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 652-2021 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 652-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 652-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

**SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 653-2021 AUX FINS DE PROLONGER LE DÉLAI  
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2008 (PROGRAMME D'AIDE À L'EN-  
TREPRISE)**

333-2021

**ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'article « 9 », point numéro 4, du règlement numéro 617-2019 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise originaire du règlement numéro 415-2008;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de modifier la période d'admissibilité dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 415-2008;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le septième jour du mois de décembre 2021 le projet de règlement 653-2021;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de conseil tenue le septième jour du mois de décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MÉLANIE PICARD**

**APPUYÉ PAR : SOPHIE CÔTÉ**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 653-2021 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 653-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 653-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 654-2021 AUX FINS DE PROLONGER LE DÉLAI  
AU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2008 (PROGRAMME D'AIDE À LA  
CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE)**

334-2021

**ADOPTION**

**CONSIDÉRANT** l'article « 3 », point numéro b), du règlement numéro 618-2019 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à la construction résidentielle originaire du règlement numéro 417-2008;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal juge nécessaire de modifier la période d'admissibilité dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 417-2008;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le septième jour du mois de décembre 2021 le projet de règlement 654-2021;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de conseil tenue le septième jour du mois de décembre 2021;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MÉLANIE PICARD**

**APPUYÉ PAR : SOPHIE CÔTÉ**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

## **SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 654-2021 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 654-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 654-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 655-2021 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

335-2021

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 638-2020 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

**ATTENDU QUE** ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

**ATTENDU QUE** ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2022;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MARC-OLIVIER HABEL**

**APPUYÉ PAR : MÉLANIE PICARD**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le projet de règlement n° 655-2021 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**QUE** le projet de règlement numéro 655-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 655-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 655-2021 relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2022, en remplacement du règlement numéro 638-2020 originaire du règlement numéro 10-1966.

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 656-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022**

336-2021

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe,

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2022;

**ATTENDU QUE** le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR : ALEX PAPINEAU**

**APPUYÉ PAR : SOPHIE CÔTÉ**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le projet de règlement n° 656-2021 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

**QUE** le projet de règlement numéro 656-2021 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 656-2021 entrera en vigueur conformément à la loi.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 656-2021 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2022.

## CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

337-2021

### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Alex Papineau, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### COMPTES PAYÉS JUSQU'AU 14 DÉCEMBRE 2021 – RATIFICATION

<b>VISA DES JARDINS</b>		<b>1 167.67</b>	
270181610	ACHATS - BAR	137.69	ACHATS BAR
027180665	BIENS NON-DURABLES - RESTAURANT	70.13	RÉUNION EMPLOYÉS
270181610	ACHATS - BAR	172.00	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	8.97	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	53.80	ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	53.80	ACHATS BAR
027180610	ACHATS - RESTAURANT	671.28	ACHATS RESTAURANT
	<b>TOTAL :</b>	<b>1 167.67</b>	

### COMPTES À PAYER AU 14 DÉCEMBRE 2021

<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>		<b>7 161.72</b>	
270181610	ACHATS - BAR	7 161.72	ACHATS BAR
<b>BUROPRO CITATION INC.</b>		<b>14.32</b>	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMPR.LIVRE	14.32	PAPETERIE CENTRE
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>198.01</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	9.18	CLÉS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	239.79	SCCELLANT POUR BANDES PATINOIRE EXTÉRIEURE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	11.09	PEINTURE CHAMBRES JOUEURS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	293.19	BOIS POUR BANDES PATINOIRE EXTÉRIEURE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	-293.19	CRÉDIT BOIS POUR BANDES PATINOIRE EXTÉRIEURE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	85.06	ACHATS DIVERS ENTRETIEN CENTRE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	1.96	ACHAT DIVERS ENTRETIEN CENTRE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	-9.22	CRÉDIT ACHATS VIS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	3.77	VIS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	96.17	ACHATS DIVERS ENTRETIEN CENTRE
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	-239.79	CRÉDIT SCCELLANT POUR BANDES PATINOIRE EXTÉRIEURE



## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

<b>SAGE ASSURANCES RENTES COLL. EN FIDUCIE</b>	<b>1 190.74</b>	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 190.74	POLICE NO. 48842 DÉCEMBRE 2021
<b>SIEMENS CANADA LIMITÉE</b>	<b>408.75</b>	
270161526 ENT.-EQUIP. SECUR. & INCENDIE	408.75	RÉPARER UNE STATION INCENDIE MANUELLE
<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>	<b>35.86</b>	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	6.76	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	29.10	ACHATS RESTAURANT
<b>TRANE CANADA ULC</b>	<b>892.23</b>	
270160521 ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	892.23	RÉPARER ALARME SYSTÈME CHAUFFAGE
<b>TOTAL : 9 901.63</b>		

338-2021

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

#### REVENUS :

Activités glace adultes :	122 489 \$
Activités glace mineurs :	64 265 \$
Activités glace autres :	600 \$
Locations et activités diverses :	10 480 \$
Restaurant, bar et distributrice :	111 250 \$
Magasin de sport :	3 500 \$
Intérêts :	0 \$
Autres revenus :	2 000 \$
Subventions :	250 \$
<b>TOTAL :</b>	<b><u>314 834 \$</u></b>

#### CHARGES :

##### Administration générale

Salaires et charges sociales :	54 805 \$
Transport et communication :	6 672 \$
Entretien et équipement bureau et informatique :	1 461 \$
Formation administration :	750 \$
Honoraires professionnels :	10 000 \$
Services techniques et autres :	20 535 \$
Biens non durables administration :	650 \$
Sous-total :	94 873 \$

##### Opérations

Salaires et charges sociales :	148 890 \$
Transport de matériel :	100 \$
Ent. et réparation des infrastructures :	54 763 \$
Ent. et réparation des équipements :	35 474 \$
Formation main-d'œuvre opérations :	300 \$
Services techniques et autres :	5 430 \$
Biens non durables opérations :	175 975 \$
Sous-total :	420 932 \$

##### Frais de financement :

Intérêts sur dette L.T. :	0 \$
Frais bancaires :	0 \$
Sous-total :	0 \$

Amortissement :	(54 748 \$)
Remboursement dette long terme :	0 \$
Activités d'investissement :	15 800 \$
Surplus affecté loisir municipal :	(62 023 \$)

Sous-total : (100 971 \$)

**TOTAL :** **414 834 \$**

**DÉFICIT PRÉVU :** **(100 000 \$)**

IL est proposé par Alex Papineau, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'adopter le budget présenté et le déficit prévu de 100 000 \$.

## SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021

### VOIRIE

#### RUE DU BATEAU - RÉFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT, D'AQUEDUC ET DE VOIRIE

339-2021

#### HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 13 (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU la résolution numéro 109-2021;

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin inc., la somme de 1 227,41 \$ pour la surveillance de bureau et de chantier concernant le projet de réfection d'un mur de soutènement, d'aqueduc et de voirie à la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1578820 datée du 22 novembre 2021.

### AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

#### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

#### DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2021

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 06 décembre 2021.

340-2021

#### DÉMISSION DE MONSIEUR GILLES LACASSE

Monsieur Stéphane Dion annonce la démission de monsieur Gilles Lacasse, à compter du 31 décembre 2021, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme depuis le 12 janvier 2011.

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mélanie Picard, et résolu unanimement d'accepter ladite démission et de lui transmettre nos sincères remerciements pour le travail accompli tout au cours de ces années au sein dudit comité.

341-2021

#### PROPOSITION DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 389-2007 DANS LA ZONE 04-CH (AFFICHAGE COMMERCIALE)

ATTENDU la demande reçue en novembre 2021 de Centre de Rénovation Home Hardware et la proposition du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'apporter la modification suivante au Règlement de zonage n° 389-2007:

- Modifier l'article 12.2.1.3, soit les normes régissant les enseignes commerciales dans les zones à caractère « *Commercial, Service et Habitation (CH)* » et « *Institutionnel et Public (P)* » afin de revoir la réglementation relative aux enseignes sur le territoire de la municipalité de Sainte-Croix.

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

342-2021

#### PROPOSITION DE MODIFICATION À L'EFFET D'AJOUTER DES DISPOSITIONS À L'ÉGARD D'UNE CONTRIBUTION AUX FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET ESPACES NATURELS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

ATTENDU la proposition du comité consultatif d'urbanisme d'apporter la modification suivante aux Règlements d'urbanisme :

- Ajouter des dispositions à l'égard d'une contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels dans les Règlements d'urbanisme.

IL est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'accepter la modification demandée, selon la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

## **SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

### **VARIA**

#### **TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LOTBINIÈRE**

343-2021

##### **ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT ADAPTÉ 2021**

**ATTENDU** le service de transport adapté et collectif de Lotbinière qui dessert le territoire de la MRC de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** Sainte-Croix est la municipalité mandataire;

**ATTENDU** la réception du plan de transport adapté 2021;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix demande une aide financière pour le transport adapté pour l'année 2021 en tant que municipalité mandataire;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix prévoit faire 14 500 déplacements en 2021;

**ATTENDU QU'**il est requis que la municipalité de Sainte-Croix adopte le plan de transport adapté 2021 préparé par le responsable du transport adapté et collectif de Lotbinière afin de recevoir l'aide financière pour le transport adapté;

**Il** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Mylène Neault, et résolu unanimement d'adopter ledit plan de transport adapté 2021.

#### **OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE LOTBINIÈRE**

344-2021

##### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021**

**ATTENDU** des corrections apportées au compte budgétaire concernant l'administration, l'énergie, les taxes, les assurances et les sinistres;

**ATTENDU** le rapport d'approbation du budget 2021 de la Société d'habitation du Québec daté du 02 décembre 2021;

**ATTENDU QU'**un budget supplémentaire de 5 929 \$ est requis pour la municipalité de Sainte-Croix;

**IL** est proposé par Sophie Côté, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter le budget supplémentaire requis de 5 929 \$, lequel sera résorbé à raison de 90 % par la S.H.Q., et 10 % par la municipalité, soit 593 \$.

#### **FESTIVAL DE THÉÂTRE AMATEUR DE LOTBINIÈRE**

345-2021

##### **DEMANDE D'AUTORISATION**

**ATTENDU** la demande de la présidente du Festival de théâtre amateur de Lotbinière datée du 03 décembre 2021 concernant une demande de local gratuit;

**ATTENDU QUE** la Troupe de Théâtre de Lotbinière inc. est un organisme à but non lucratif;

**ATTENDU QUE** la Troupe de Théâtre de Lotbinière inc. est à la recherche d'un local pour son activité de Festival de théâtre amateur de Lotbinière prévu les 12, 13 et 14 août 2022;

**ATTENDU QUE** la Troupe de Théâtre de Lotbinière inc. souhaite utiliser la salle Robert-Daigle gratuitement les 12, 13 et 14 août 2022 pour tenir cette activité;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation de la salle Robert-Daigle pour ladite activité.

## **SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2021**

346-2021

### **DEMANDE D'APPUI FINANCIER**

**ATTENDU** la demande de la présidente du Festival de théâtre amateur de Lotbinière datée du 03 décembre 2021 concernant une demande d'appui financier;

**ATTENDU QUE** la Troupe de Théâtre de Lotbinière inc. est un organisme à but non lucratif;

**ATTENDU QUE** la Troupe de Théâtre de Lotbinière inc. organise une activité de Festival de théâtre amateur de Lotbinière prévu les 12, 13 et 14 août 2022;

**ATTENDU QUE** la Troupe de Théâtre de Lotbinière inc. demande à la municipalité de Sainte-Croix de participer par un appui financier à l'évènement dans l'éventualité d'un déficit lors de ladite activité;

**ATTENDU QUE** la municipalité s'engage à participer financièrement à l'activité en égalisant le déficit jusqu'à un montant maximal de 2 500 \$ sur présentation des états financiers de ladite activité;

**IL** est proposé par Mylène Neault, appuyé par Sophie Côté, et résolu unanimement d'autoriser une participation financière maximale de 2 500 \$ à l'activité de Festival de théâtre amateur de Lotbinière (la Troupe de Théâtre de Lotbinière inc.) dans l'éventualité d'un déficit, conditionnelle à la réception des états financiers.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS RECUES PAR COURRIEL SELON LES DIRECTIVES GOUVERNEMENTALES**

- Question par courriel : Information concernant un prêt relatif à la vidange des fosses septiques en 2022.
- Information concernant le Festival de théâtre amateur de Lotbinière 2022.
- Information concernant la proposition de modification de l'affichage commerciale.
- Mention de félicitations aux administrateurs du centre culturel et sportif.
- Mention de remerciements pour le budget 2022.

347-2021

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL** est proposé par Marc-Olivier Habel, appuyé par Alex Papineau, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 26 heures.

---

Stéphane Dion  
Maire

---

France Dubuc, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.